



info

SUD



Le 02 février 2022

Négociations: Intéressement 2022 !

Bonjour à toutes, bonjour à tous,

Pour la Chandeleur, la Direction a décidé de nous donner un bon coup de Krampouz !

En effet, elle « détaille » ses explications (*voir graphes de son communiqué du 28 janvier*) sur le critère lié au budget de l'intéressement 2021.

Pour résumer : les efforts de fin d'année, durant la période de négociation des salaires, ont **rapporté environ 50 €/salarié (cisailage + vitrification). #réveillons**

Durant cette même période, la dérive du budget (que l'on tenait pourtant depuis le début de l'année) **a fait s'envoler jusqu'à 600 €/salarié (critère budget semestriel + le bonus annuel).**

Voilà qui lance l'ambiance pour la négociation...

SUD a revendiqué pour la négociation de ce nouvel accord :

- **Un accord au plus proche des salariés avec des critères par établissement** (un accord Groupe serait basé essentiellement sur des critères économiques),
- **Un accord triennal pour la période 2022-2024** permettant une meilleure visibilité,
- **Un accord aux objectifs majoritairement semestriels** (*permettant de toucher l'intéressement en deux fois chaque année*),
- **Une distribution à 40% sur le salaire et à 60% sur le temps de présence** (*la part « salaire » permet à tous les préretraités d'avoir une partie de l'intéressement / la part sur le temps de présence limite l'écart d'intéressement entre les bas et les hauts revenus*),
- **Une distribution de masse salariale (MS) de 10%,**
- **Que l'indicateur portant sur la production comprenne 5 critères** : Cisailage, CSD-V, CSD-C, réception d'emballages et entreposage RBM.
- **Un critère sûreté/sécurité uniquement lié aux GEMBAS MIF.**
- **Des bonus liés au taux de réalisation du plan de formation et à la qualité produits finis (refus direct car nous sommes bons sur ce dernier critère !).**
- **Une condition d'ancienneté permettant de bénéficier de l'intéressement d'1 mois** (contre 3 mois habituellement) afin que le maximum de salariés bénéficient de ses efforts.
- **Un suivi mensuel sur l'Intranet d'une tendance chiffrée de l'intéressement.**

La Direction a également fait ses premières propositions (pour La Hague) :

- **Une distribution plafonnée à 6% de MS** (*soit environ 2300 € net maximum/an pour un salarié avec une rémunération annuelle de 34.000 € brut*). **Pour rappel** : c'était 7% en 2021.
- **Périodicité semestrielle sur un accord triennal 2022-2024** (*soit 2 versements par an*).
- **Indicateur annuel sur les coûts d'exploitation (1%)** - Melox n'a pas d'indicateur de ce type !
- **Indicateur exploitation** : 922 T cisailées en 2022 avec un risque de 80 T lié à l'entreposage RBM en cas de retard d'un mois...dès le mois de mars (2%) et 701 CSD-V (2%)
- **Sécurité** : MIF exclusivement manutention avec la pondération par les ATA (1%)

L'équipe SUD Orano Recyclage - sud.anc.lahague@gmail.com - 06.75.38.74.79